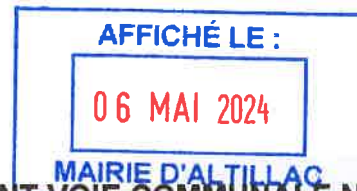


N°35.2024

ARRÊTE DU MAIRE

**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT VOIE COMMUNALE N°34
A L'OCCASION D'UNE EXPOSITION DE MODELISME LES 18 ET 19 MAI 2024**



Le Maire de la Commune d'ALTILLAC

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83.8 du 07 Janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R441-1 à R.411-9 et R.411-25 et R411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1, 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié,

Vu l'organisation d'une exposition de modélisme les 18 et 19 mai 2024 à la salle polyvalente d'Altillac,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire pour l'occasion un certain nombre de mesures visant à assurer le bon ordre et la sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de **tous les véhicules (sauf services de secours, organisateurs, exposants et riverains)** est interdite, **Voie Communale n°34**, selon le plan annexé les 18 et 19 mai 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire sera mise en place par les agents du service technique de la commune.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché selon l'usage courant.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté est adressée à :

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de BEAULIEU S/DORDOGNE,

Monsieur le Responsable du Service d'Incendie et de Secours de BEAULIEU S/DORDOGNE,

Monsieur Christian GEYMANN, représentant de l'Association Les Petits Trains de la Xaintrie, organisatrice,

Sera affichée en lieu et place.

Fait à Altillac, le 06 mai 2024.

Le Maire,
Denis PINSAC.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Pinsac'.



AFFICHELE

02 MAJ 2024

MAIRIE D'AILLAC



le Pigeonnin

